

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2009

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 3 février 2009 à 20 heures dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean Marcel, LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, DUZELLIER Pierre, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, GITENAY Pierre, POYET Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Absents excusés : DEHE CASTERA Anne, MOULINOUX Laurent.

1. ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE / M. et Mme GENTY : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée du 5 au 19 janvier dernier. Le commissaire enquêteur - M. Pierre GITENAY – n'a reçu aucune observation. Les époux GENTY ont choisi Maître MEYZEN - notaire à Varennes sur Allier - pour procéder à la rédaction des actes de cession des terrains. Le conseil municipal autorise le Maire à les signer.

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX 2009

Programme de travaux dans le bourg :

- démolition de l'ex-maison Balichard et aménagement de ses abords :

Pour finaliser les travaux dans la partie haute de la rue de la mairie, il a été demandé à la D.D.E. un projet d'aménagement de l'espace qui sera libéré par la démolition de l'ex maison Balichard afin de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la D.G.E. (40%) avant la date limite du 15 février prochain. Le coût de démolition de l'immeuble est estimé à 10000 €.

- parvis de l'église, rue de la mairie et rue du pavé :

Les subventions du conseil général étant plafonnées, le conseil municipal est d'avis, après discussion, de considérer tous les travaux comme un ensemble non dissociable, à réaliser sur un même exercice budgétaire. Comme le taux d'endettement de la commune est faible, le maire suggère qu'un emprunt soit réalisé tant que les taux sont bas pour compléter les subventions. Cette solution est retenue par le conseil municipal.

Programme de travaux de voirie :

La commission établira les priorités sur la base d'un total linéaire de l'ordre du kilomètre.

3. FINANCEMENT DE CLASSE VERTE

La classe verte se déroulera sur une semaine à Super-Besse et regroupera les élèves du primaire et de la grande section maternelle soit 41 élèves dont 32 domiciliés sur notre commune. Le coût prévisionnel se monte à 9570 €. Une des conditions pour que le conseil général alloue une subvention de 20% à cette délocalisation est que la commune participe a minima selon un taux identique. Le reste des dépenses est réparti entre la famille et l'association des parents d'élèves. La commune, comme celles de Lavoine et de La Guillermie, s'engage dans cette répartition et versera sa quote-part selon le coût réel par élève participant.

4 AFFAIRES DIVERSES

Dépenses pour fournitures scolaires :

Jusqu'à lors, la commune de Ferrières subvient seule à ce type de dépenses (actuellement 53 € par an et enfant). Le conseil municipal décide de demander aux communes de Lavoine et de La Guillermie leur quote-part selon le nombre d'enfants fréquentant l'école et domiciliés dans chacune d'elles.

Accueil à l'école les jours de grève :

Conformément à la loi, cet accueil obligatoire est opérationnel à l'école de Ferrières (c.f. compte rendu de la dernière séance du conseil municipal). Pour lever tout doute chez les parents, la prochaine mise en place sera annoncée, par affichage, à la porte de l'école.

Commémorations organisées par la commune :

Pour que le devoir de mémoire se perpétue, le conseil municipal souhaiterait que les parents fassent participer leurs enfants, comme dans bien d'autres communes, aux manifestations commémoratives organisées.

Machine à photocopier

Le contrat de maintenance du photocopieur du secrétariat de la mairie va arriver à terme. Les besoins d'un matériel pouvant fournir des copies noir/blanc et couleur deviennent grands. Le conseil municipal mandate le maire pour recevoir les meilleures propositions de location et les conditions de reprise du photocopieur actuel.

Autres matériels :

L'acquisition d'un matériel de tonte à fort rendement devient urgent. Les conseillers chargés de cet achat remettront des offres pour l'établissement du budget.

Liquidation, mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2009 :

Le conseil municipal donne autorisation au maire pour signature si besoin est.

Antenne collective de l'immeuble communal sis 60 rue François Riboulet :

Il est accédé à la demande des locataires pour adapter l'antenne collective à la T.N.T..

Demande de M. Olivier FONTENEAU

Cet habitant de Ferrières dispense des cours de percussions africaines et sollicite, par le biais de l'association FERRIERES DEMAIN, l'autorisation d'organiser, au théâtre des masques, des stages de formation dans ce domaine qui se dérouleraient le week-end. (10 à 12 h et 14 à 17 h). M. FONTENEAU fait partie d'un groupe qui donnerait également des concerts. Le conseil municipal ne voit pas d'obstacle à la signature d'une convention de mise à disposition entre la commune et l'association.

Situation du troupeau de chevaux appartenant à M. CHERBLANC

Le maire rend compte au conseil municipal de la genèse de ce triste dossier.

Situation du dossier du lotissement

Le Maire a transmis le permis de lotir et l'Architecte des Bâtiments de France n'a fait aucune remarque complémentaire. Les instances de l'urbanisme ont 6 mois pour donner le permis définitif.

Résultats du recensement démographique 2009

Les nouveaux chiffres du recensement effectué en 2008 sont officiels depuis le 10 janvier dernier. A la date du 1^{er} janvier 2009, la commune compte 571 habitants contre 561 lors du dernier recensement de 1990.

La séance est levée à 21 h 50 min

Compte-rendu vu par le Maire

Les Rédacteurs :

Pierre POYET et François FRADIN

Affichage le 6 février 2009